



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

**CONCOURS RÉSERVÉ « LOI SAUVADET » DE
MAÎTRES-ASSISTANTS DES ÉCOLES NATIONALES
SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE, DISCIPLINES
« ARTS PLASTIQUES ET VISUELS » ET
« REPRÉSENTATIONS DE L'ARCHITECTURE »**

SESSION 2015

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission	3
A) Le rappel des épreuves	3
1) L'épreuve d'admissibilité	3
2) L'épreuve d'admission	3
B) La composition du jury.....	3
II. Le déroulement de ce concours réservé	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'expertise des dossiers des candidats	4
C) L'entretien classique sans support.....	5
1) La présentation du candidat.....	5
2) L'entretien-discussion	5
3) Les remarques générales sur l'oral	5
III. Les statistiques	6
A) Données pour la discipline « arts plastiques et visuels »	6
B) Données pour la discipline « représentations de l'architecture ».....	6

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) L'épreuve d'admissibilité

Selon l'article 4 de l'arrêté du 23 septembre 2015 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition du jury du concours réservé pour l'accès au corps des maîtres-assistants des écoles nationales supérieures d'architecture, « l'épreuve obligatoire d'admissibilité consiste en l'examen par le jury du dossier du candidat. Cet examen porte principalement sur ses expériences, travaux, ouvrages ou publications. A cet effet, chaque candidat fournit au moment de son inscription un dossier comprenant les documents suivants :

1. Un curriculum vitae détaillé (...);
2. Un document de synthèse mettant en avant son activité et sa pratique d'enseignant, son rapport à l'étudiant et sa pédagogie;
3. Dans la limite de trois documents, un exemplaire de ses travaux, ouvrages, articles ou réalisations et la liste des références de ses publications;
4. Une note de cinq pages dactylographiées maximum développant les réflexions et les orientations du candidat sur l'enseignement de sa discipline;

Le président du jury désigne pour chaque dossier deux membres du jury en tant que rapporteurs, qui l'examinent.

Cette épreuve est notée de 0 à 20, assortie d'un coefficient 1(...) ».

2) L'épreuve d'admission

Selon l'article 5 du même arrêté cité précédemment, « l'épreuve orale obligatoire d'admission consiste en un entretien de quarante minutes avec le jury. Cette épreuve vise à apprécier la motivation du candidat et ses capacités à exercer les fonctions normalement dévolues aux maîtres-assistants des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture et de la communication.

L'épreuve débute par un exposé du candidat, d'une durée de vingt minutes au plus, au cours duquel il présente ses activités relevant ou ayant relevé du corps des maîtres-assistants des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture et de la communication.

Au cours de l'entretien, le jury sera amené à apprécier les capacités du candidat à se projeter dans son nouveau statut.

Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec l'activité d'enseignement.

Durée de l'épreuve totale : 40 minutes ; coefficient : 1.

Cette épreuve est notée de 0 à 20 ».

B) La composition du jury

Le jury de ces concours était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Alain DERVIEUX, maître-assistant, groupe de disciplines « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », discipline « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville.

Membres de ce jury :

- Monsieur Vincent BARRÉ, artiste, personnalité qualifiée et ancien professeur de l'école nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris ;
- Madame Léonore DELARUE, maître-assistant, groupe de disciplines « arts et techniques de la représentation », discipline « arts plastiques et visuels », école nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette ;
- Madame Emmanuelle ÉTIENNE, maître-assistant, groupe de disciplines « arts et techniques de la représentation », discipline « arts plastiques et visuels », école nationale supérieure d'architecture de Montpellier ;
- Madame Agnieszka KAROLAK-FILIPPI, maître-assistant, groupe de disciplines « arts et techniques de la représentation », discipline « arts plastiques et visuels », école nationale supérieure d'architecture de Grenoble ;
- Monsieur Dominique LAMANDÉ, professeur, groupe de disciplines « arts et techniques de la représentation », discipline « arts plastiques et visuels », école nationale supérieure d'architecture de Bretagne ;
- Monsieur Sébastien RINCKEL, maître-assistant, groupe de disciplines « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », discipline « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », école nationale supérieure d'architecture de Nancy.

II. Le déroulement de ces concours réservés

A) Le calendrier

Inscriptions	Du 26 octobre au 26 novembre 2015, avant minuit, heure de Paris
Date de limite de retour du dossier de candidature des candidats	Le 8 février 2016, avant minuit, heure de Paris
Réunion d'admissibilité	Le 11 mai 2016
Date des épreuves orales	Les 8 et 9 juin 2016
Réunion d'admission	Le 9 juin 2016

B) L'expertise des dossiers des candidats

Le jury a remarqué dans les dossiers de candidature :

- l'expression de vraies compétences, pédagogiques et artistiques, dans les domaines enseignés et éprouvés auprès des collègues.
- de la finesse dans les pratiques et de la générosité envers les élèves.
- une expérience reconnue par une position autonome dans les programmes pédagogiques.
- une conception souvent très traditionnelle des disciplines artistiques, parfois compensée par un engagement contemporain dans un domaine d'excellence. Sa traduction en termes pédagogiques devrait être un objectif majeur de la note demandant de développer les réflexions et les orientations du candidat sur l'enseignement de sa discipline
- un certain manque d'esprit de synthèse ou de hiérarchie dans la présentation.

Les attentes du jury de la part des candidats sont :

- une meilleure connaissance des évolutions des établissements d'enseignement supérieur et plus spécifiquement de leurs trois cycles, Licence, Master, Recherche et la place de sa discipline dans ces trois cycles.
- une expression plus aboutie des rapprochements possibles entre les différentes disciplines qui forme la richesse des écoles d'architecture.
- un travail d'actualisation critique du parcours.

Le jury recommande :

- une présentation claire, explicite et chronologique des travaux présentés.
- une note de réflexion et d'orientation à la fois ambitieuse et synthétique.

C) L'entretien classique sans support

Comme indiqué dans la convocation des candidats, l'entretien durait 40 minutes, réparties de la manière suivante :

- 20 minutes d'exposé général sur la note d'intention et les propositions du candidat au regard des caractéristiques du poste pour lequel il concourt,
- 20 minutes d'échanges avec le jury.

Le jury interrompait les candidats au bout des 20 minutes de présentation afin de pouvoir enchaîner avec l'entretien.

1) La présentation du candidat

Il est rappelé aux candidats dans leur convocation que leur présentation à l'oral ne peut être illustrée par une projection power point et qu'ils ne doivent pas remettre de document au jury durant cette épreuve.

Le jury constate une trop grande réserve, voire une timidité excessive dans la présentation de l'ambition de travaux personnels comme de travaux pédagogiques.

Le jury s'attend à l'expression d'un discours lucide et dynamique.

Le jury préconise d'exprimer sans réserve et avec positivité son ambition et son engagement dans la discipline.

2) L'entretien-discussion

Le jury constate souvent un isolement dû à l'impossibilité de faire évoluer les situations pédagogiques faute d'un statut adapté ou équivalent à leurs collègues.

Le jury s'attend à dialoguer avec le candidat aussi bien sur sa pratique personnelle que sur sa pratique pédagogique et sur leur éventuelle articulation.

Le jury préconise de rebondir aux questions des experts pour profiter d'un débat ex situ équitable.

3) Les remarques générales sur l'oral

Le jury préconise :

- de se préparer à l'entretien oral dont la difficulté repose sur la nécessaire synthèse de travaux réalisés sur des périodes longues et qu'il faut pouvoir adresser au futur dans une problématique claire.

- un découpage passé-présent-avenir équilibré dans le temps mettant en valeur l'engagement prospectif du candidat dans la discipline.
- de préciser ce dont il est personnellement responsable, en particulier dans les activités partagées.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts pour le groupe de disciplines « arts et techniques de la représentation » : 4 au total répartis de la manière suivante :

- 3 postes pour la discipline « arts plastiques et visuels »,
- 1 poste pour la discipline « représentations de l'architecture ».

A) Données pour la discipline « arts plastiques et visuels »

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats remplissant les conditions d'admission à concourir	Admissibilité		Admission	
			Nombre de dossiers reçus	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	8	3	3	3	3	2
Femmes	4	0	0	0	0	0
Total	12	3	3	3	3	2

B) Données pour la discipline « représentations de l'architecture »

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats remplissant les conditions d'admission à concourir	Admissibilité		Admission	
			Nombre de dossiers reçus	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	3	1	1	1	1	1
Femmes	1	0	0	0	0	0
Total	4	1	1	1	1	1

Monsieur Alain DERVIEUX
Président du jury